



Blocage des comptes postaux « juifs », le 29 octobre 1941, par la Direction des Postes de Dordogne.

Documents

DIRECTION
DES
POSTES, TÉLÉGRAPHES
et TÉLÉPHONES
DU DÉPARTEMENT
DE LA DORDOGNE
COMPTABILITÉ
N° 120 Rg.

ÉTAT FRANÇAIS

Périgueux, le 29 octobre 1941

Bloccage des avoirs
Juifs

En cas de réponse, prière de rappeler le n° ci-dessous

Le Directeur des Postes et des Télégraphes

à Monsieur le Préfet
de la Dordogne
PERIGUEUX

J'ai l'honneur de vous faire connaître que suivant les instructions données par mon Administration les comptes courants postaux ouverts au nom des personnes de race juive doivent être bloqués.

De nombreux bureaux de chèques postaux m'ont déjà adressé les relevés des titulaires de c/c résidant dans le département de la Dordogne en vue de connaître si ces titulaires sont juifs ou non.

Ces renseignements doivent être fournis après consultation du fichier de la Préfecture.

Lors de la démarche effectuée le 17 Septembre dernier par un de mes collaborateurs; auprès de vos services compétents, il m'a été indiqué que la constitution de ce fichier n'était pas terminée.

J'e vous serais très obligé de vouloir bien me faire connaître si actuellement ce travail est achevé et si je puis faire consulter le fichier en question afin de me permettre de fournir les renseignements qui me sont demandés.

LE DIRECTEUR,

S. M. J.

<https://museemrjmoi.com>